

Enfin, cette progression a été particulièrement constatée au niveau des amendes et confiscations (part du Trésor) qui a accusé en 1993 une hausse de l'ordre de 147,56% bénéficiant de l'effet conjugué de l'accroissement des infractions relevées (passant de 23 159 en 1992 à 24 091 en 1993) et de la modification intervenue sur l'article 326 du code des Douanes qui a prévu une augmentation du montant de l'amende sur une infraction commise de trois (03) à six (06) fois la valeur de l'objet confisqué.

1.1.2-Les recettes ordinaires (non fiscales)

Elles comprennent les produits et revenus des domaines et les produits divers du budget.

Fixées à hauteur de 12,500 milliards de DA, les prévisions de recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 13,252 milliards de DA, soit un taux de réalisation de 106,69%.

En termes d'évolution, les prévisions ont enregistré une progression de près de 84% en 1993 par rapport à 1992 (12,5 contre 6,5 milliards de DA) et les réalisations sont passées de 9,745 milliards de DA à 13,252 milliards de DA soit un taux d'augmentation de près de 37% de 1992 à 1993.

L'analyse des différentes lignes de cette rubrique laisse apparaître ce qui suit :

Produits et revenus des domaines

Ayant constaté que les réalisations dépassent depuis plus deux exercices les prévisions y afférentes (en fait mal maîtrisées), l'administration des domaines a augmenté ses prévisions de 1993 pour les arrêter à hauteur de 3 milliards de DA soit 50% de plus qu'en 1992.

Les recettes effectives en 1993 ont été de 3,75 milliards de DA soit un taux de réalisation de près de 124% et une progression de 14,6% environ par rapport à celles comptabilisées en 1992 pour un montant de 3,205 milliards de DA.

De l'analyse des opérations inhérentes à ce compte, il ressort que pour les produits et redevances domaniaux, ce sont les produits d'hypothèques qui ont sensiblement augmenté (26,9%) et les produits des domaines (+27,3%) alors qu'il y a eu relativement une baisse pour les opérations correspondant à la cession des biens de l'Etat (-22,7%).

Cette régression est particulièrement due à la réduction de l'assiette qui ne dispose plus que d'un faible reliquat de biens immeubles susceptibles d'être cédés et qui connaît d'un exercice à un autre une diminution progressive.

Dans cet ordre d'idées, il est à noter que c'est la wilaya de Skikda qui a enregistré les réalisations les plus élevées en matière de cession de biens de l'Etat avec un peu de plus de 20,035 millions de DA soit 3,14% de l'ensemble des recettes de l'espèce et la wilaya d'Alger avec 2,42%.

La wilaya de Tindouf a enregistré, quant à elle, le taux le plus faible avec moins de 0,09% et un montant dérisoire de 5.824 DA.

Globalement, c'est la wilaya d'Alger qui a réalisé le plus de redevances et produits domaniaux avec un montant de 513,475 millions de DA soit 13,70%.